

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 2 de 12

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Conseils supplémentaires

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

2.3. Autres dangers

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle			< 40 %
	227-561-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 40 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque			< 3 %
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane			< 3 %
	219-784-2		01-2119513212-58	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			< 1 %
	278-355-8	015-203-00-X		
	Repr. 2; H361f			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5888-33-5	227-561-6	Acrylate d'isobornyle dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4350 mg/kg	< 40 %
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	< 40 %
79-10-7	201-177-9	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	< 3 %
		par inhalation: CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
2530-83-8	219-784-2	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane par inhalation: CL50 = > 5,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4250 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8025 mg/kg	< 3 %

Information supplémentaire

Le produit contient la substance extrêmement préoccupante (SVHC) suivantes:
Diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide; motif de l'inclusion: toxique pour la reproduction (article 57c)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons, éruptions cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 4 de 12

formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Quantités considérables: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections: 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter une exposition directe au soleil.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de précautions spéciales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 5 de 12

Adhésifs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME (8 h)	
		20	59		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	147 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	147

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Sol		0,13 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Gants de protection: Matière des gants Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 6 de 12

limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre A

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore transparent	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	indéterminé	
Point de fusion/point de congélation:		Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Pas d'information disponible.
Point d'éclair:		101 °C
pH-Valeur:		Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité:		insoluble
Densité:		Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules:		non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Information supplémentaire

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 7 de 12

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle				
	orale	DL50 mg/kg	4350	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	lapin	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat	
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque				
	orale	DL50 mg/kg	> 300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 1000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 10 mg/l	Rat	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane				
	orale	DL50 mg/kg	8025	rat	OCDE Ligne directrice 401
	cutanée	DL50 mg/kg	4250	lapin	OCDE Ligne directrice 402
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	> 5,3	rat	OCDE Ligne directrice 403

Irritation et corrosivitéLésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une irritation de la peau.**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

L'inhalation peut irriter les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 8 de 12

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

N° CAS	Substance			[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle						
	Toxicité aquatique	Dose					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,8 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	55 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE Ligne directrice 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	255 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	473 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC	53 mg/l	3 d	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance			Valeur	d	Source
	Méthode					
	Évaluation					
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane					
	OCDE Ligne directrice 301 (aérobie)			37%		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	0,35

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance / le mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 9 de 12

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales / nationales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 10 de 12

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9,10,12.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Repr: Toxicité pour la reproduction
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	
Skin Sens. 1; H317	
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 688

Date de révision: 30.01.2024

Code du produit: 7406886_0

Page 12 de 12

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)